

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230407CM021 -

L'an deux mille vingt trois, le sept avril, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 31 mars 2023, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Madame BURY-DAGOT a donné pouvoir à Madame MARTIN-CHABBERT
Monsieur FRADIN a donné pouvoir à Madame JALLET
Monsieur KAMENDJE-TCHOKOBOU a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA
Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur RUFFIOT-MONNIER
Monsieur BOUAYADINE a donné pouvoir à Madame HUROT
Madame MOREAU a donné pouvoir à Madame GIRARD
Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LALANDE
Madame HADROT a donné pouvoir à Monsieur DE LA FOURNIERE
Monsieur OUARAB a donné pouvoir à Monsieur RENELIER

Absents :

Madame AUBOURG-DEVERGNE

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Timothé LUCIUS

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 17/004/2023
Nombre de conseillers votants : 34 Publié le 20/04/2023

20230407CM021 - Motion du conseil municipal de Saint-Jean de Braye à l'adresse du Président de la République

La très large majorité des Français et le front uni des syndicats de salariés sont opposés à la réforme des retraites proposée par le Gouvernement, notamment au report d'âge de départ à 64 ans et à l'allongement de la durée de cotisation.

Cette réforme est injuste, car elle a de forts impacts pour tous et particulièrement pour :

- Les femmes, par leurs carrières souvent hachées et/ou composées de temps partiels qui ont un impact sur le montant de leurs retraites. Les inégalités dans leurs carrières ne sont pas prises en compte dans le texte et se poursuivront dans le montant de leurs retraites ;
- Les seniors, qui connaissent le chômage ou l'invalidité. Le texte prévoit la simple publication d'un index seniors pour les employeurs, sans obligation de résultat alors qu'il est prioritaire de renforcer une politique de l'emploi des seniors ;
- Celles et ceux qui exercent les métiers les plus pénibles, car les deux années de travail supplémentaires entre 62 et 64 ans seraient deux années physiquement éprouvantes ;

- Les jeunes, confrontés à une intégration plus difficile sur le marché du travail qui connaissent un niveau de chômage et de précarité important. Les « jobs » des étudiants sont souvent faits au détriment de leurs études et ne sont pas toujours susceptibles d'ouvrir des droits au regard du faible montant des rémunérations.

Le recul de l'âge de départ aura des effets économiques importants et des reports ou transferts de charge :

- sur la branche chômage, pour les indemniser ;
- sur la branche maladie, pour prendre en charge les dépenses de santé, les indemnités journalières et les invalidités ;
- sur la branche ATMP (Accidents du Travail et Maladies Professionnelles) ;
- sur les départements, pour financer les bénéficiaires du RSA.

Cette réforme est aussi injustifiée, car le Conseil d'Orientation des Retraites précise que le danger de financement n'existe pas. Les 12 milliards d'euros qui pourraient éventuellement manquer en 2036 représentent à peine 4 % du coût global des retraites qui pourraient être couverts par les cotisations si les salaires des femmes étaient égaux à ceux des hommes.

Par ailleurs, si le taux d'emploi des plus de 55 ans, qui est aujourd'hui de 55 % en France, augmentait de 10 points pour rejoindre la moyenne européenne, l'équation financière serait aussi résolue.

L'urgence aujourd'hui est sociale, écologique, éducative, de santé publique, de justice fiscale. C'est ce que demandent les citoyens en refusant la réforme des retraites par un report de l'âge de départ. Le Gouvernement est sourd face au mouvement social, à la fracture sociale que la réforme qu'il défend va creuser plus encore.

Les élus municipaux de Saint-Jean de Braye, solidaires et à l'écoute de leurs concitoyens, s'inquiètent de l'entêtement du Gouvernement et s'alarment du fossé qui se creuse entre le peuple et ses représentants nationaux. Ils rejettent un projet dogmatique et injuste qui met en danger la cohésion sociale, car il repose sur des efforts demandés aux seuls travailleurs alors que les allègements fiscaux, les exonérations des cotisations sociales et les aides publiques aux entreprises se multiplient sans la moindre contrepartie ni condition et assèchent les recettes de nos régimes de retraites.

Ceci étant exposé,

Par ce vœu,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- que les élus municipaux de Saint-Jean de Braye :

- *demandent au Président de la République :*

- d'organiser un referendum, selon les procédures autorisées par notre Constitution, qui permettrait aux Françaises et aux Français une expression démocratique directe sur ce sujet ;*

- d'engager sans délai une conférence sur le travail et les salaires avec les partenaires sociaux et une réforme institutionnelle permettant un meilleur fonctionnement démocratique.*

- *disent que cette motion sera transmise au Président de la République, à la Première Ministre, aux parlementaires du Loiret et aux représentants de l'État du département.*

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Jean de Braye, le 11 avril 2023

Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,

L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



Martin-Chabbert
Solène MARTIN-CHABBERT

